

Droits des salariés Mobilisons-nous

Projet de loi MACRON, rien d'anodin !

Depuis le 26 Janvier 2015, le projet de la loi MACRON, intitulé « projet de loi pour la croissance et l'activité » est débattu à l'Assemblée Nationale.

Une nouvelle fois, le gouvernement veut nous faire croire (après l'accord ANI sur l'emploi en 2013 et le pacte de responsabilité en 2014) que ce projet va favoriser l'emploi. Il n'en est rien, ce n'est qu'une nouvelle étape pour libérer le patronat de toutes contraintes vis-à-vis des salariés, en lui laissant toutes libertés d'agir à sa guise, comme cela se fait depuis plus de 30 ans.

« Après les cadeaux de Noël, la galette pour le patronat »

Si le projet de loi était adopté

- Plans de licenciements collectifs dans les entreprises (PSE) de plus en plus sauvages, avec des règles de plus en plus arbitraires, et des critères à la seule discrétion des employeurs.
- Possibilité de court-circuiter le droit du travail et la justice prud'homale en favorisant les « conventions » entre l'employeur et le salarié... et nous revoilà de 2 siècles en arrière !
- Dépossession des élus prud'homaux, de leurs moyens de rendre la justice, renvoyant nombre de litiges vers des juges
- Grande difficulté pour le salarié de trouver un défenseur syndical pour le représenter en justice.
- Banalisation du travail du dimanche et de nuit, mettant fin progressivement aux compensations salariales car à terme ce travail ne serait plus exceptionnel.

*Dans les banques et assurances, les plans sociaux, les plans de départs volontaires, les PSE se sont multipliés avec des règles sur l'ordre des départs, des critères dépendant des conventions collectives et/ou du Code du Travail
Avec la loi Macron, les obligations de reclassement, les critères pour établir les listes de licenciements seraient supprimés !*

Moins de recours aux Prud'hommes, moins de règles, c'est le risque que chaque employeur banque, assurance ou société financière propose des arrangements directs sans possibilité de recours

Avec une plus grande ouverture le dimanche, la pression existerait pour les banques et assurances d'ouvrir également dans les zones touristiques, commerciales etc ... autre grand retour en arrière !

Retrait du projet de la loi MACRON

Le gouvernement multiplie les cadeaux au patronat au nom de la compétitivité et de la création

Résultat : Nos salaires stagnent, les dividendes flambent et le chômage ne cesse d'augmenter...

En fait, les politiques d'austérité qui sévissent partout en Europe mènent partout aux mêmes conséquences : la pauvreté augmente et les services publics se détériorent.

Le projet de loi Macron prolonge et amplifie la politique du gouvernement menée au service des patrons et des actionnaires.

Après la mise en place du CICE, la loi du 14 juin 2013 dite de « sécurisation de l'emploi », les réformes territoriales, la réforme des retraites, le pacte de « responsabilité », la suppression des

élections prud'homales, c'est une nouvelle attaque contre nos droits.

Dès le lendemain de la présentation du projet Macron au conseil des ministres du 10 décembre, le commissaire européen aux affaires économiques, Pierre Moscovici, exhortait la France à aller encore plus loin dans la casse des conquêtes sociales.

Ce sera le rapport de forces que nous créerons qui sera déterminant.

Les populations belges et italiennes, notamment, l'ont bien compris en se mettant en journées de grève générale à la mi-décembre !



tous contacts :

FSPBA- CGT – Case 537 –
263, Rue de Paris – 93515 Montreuil cedex
Tel : 01 55 82 77 87 – mail : fspba@cgt.fr

Et en plus du projet de loi Macron... le patronat avance ses pions avec :

- La remise en cause des instances représentatives des salariés (CE, DP, CHSCT), afin d'améliorer le dialogue social !!!
- Les réformes de l'inspection du travail et de la médecine du travail, retirées du projet de loi Macron, seront soit insérées dans un autre projet de loi porté par le ministre du travail, soit traitées par ordonnances afin de les soustraire du débat ...
- L'épargne salariale pourrait également être touchée, le gâteau étant trop tentant !



Pour ne pas voir revenir le travail des enfants :

Avant 1851 :

- un enfant de moins de 14 ans pouvait travailler jusqu'à 10 h par jour,
- entre 14 et 16 ans : 12 h par jour.

Il faudra attendre 1893 pour avoir une réglementation du travail des adolescents.

D'autres choix sont possibles, pour relancer l'économie et l'emploi, ...si nous le décidons !

Depuis sa création, la CGT agit pour gagner sur les revendications, pour changer la société, et combat tout recul social. C'est pourquoi nous sommes pour :

- ⇒ L'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux,
- ⇒ Le SMIC à 1700 euros,
- ⇒ L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- ⇒ Contrer toutes les formes de déréglementation du temps de travail,
- ⇒ Restaurer de vrais week-ends en famille, favorisant aussi la cohésion sociale,
- ⇒ Limiter au strict nécessaire le travail de nuit, qui détériore gravement à la santé,
- ⇒ La retraite à 60 ans maximum, à taux plein et la défense de nos régimes de retraite par répartition,
- ⇒ L'arrêt des licenciements, la résorption du chômage et de la précarité,
- ⇒ La défense et le développement des services publics,
- ⇒ Le rétablissement de l'organisation des élections prud'homales au suffrage universel,
- ⇒ Le maintien et l'amélioration de tous les droits des salarié-e-s,
- ⇒ La lutte déterminée contre la fraude et l'évasion fiscale,
- ⇒ La fin des exonérations de cotisations sociales.

La FSPBA/CGT appelle tous les syndicats à se mobiliser et à mobiliser les salarié(e)s.



N'hésitez pas à participer en nombre aux initiatives régionales et départementales contre ce projet de Loi.
Nous tous pourrons faire reculer le gouvernement et couper court aux divers retours en arrière que ce projet de Loi comporte !!



Ne les laissons pas faire, réagissons !

www.spbacgt-cepal.fr